

# Domaine Public DP

## La commercialisation du politique

Et puis tomba Bettino Craxi. Le choc. Lui aussi, donc, et le parti socialiste italien avec. Tous mêlés de près ou de pas trop loin aux combinaisons criminelles que la classe dirigeante italienne pratique en virtuose. Avec les affaires dans lesquelles sombre à son tour la majorité finissante en France, cela commence à faire beaucoup. Allons-nous, d'un scandale à l'autre, vers des mœurs analogues à celles de ces pays où la corruption tient lieu de système de gouvernement et les pots de vin en tous genres de revenus quasiment normaux ?

De fait, le danger se rapproche. L'argent et la politique n'ayant jamais fait bon ménage, leur liaison toujours plus intime ne promet rien qui vaille. Mais comment éviter le fricotage entre gouvernants et gens d'affaires alors que tout les incite à se fréquenter ? Où trouver, sinon dans l'économie privée, les moyens de financer les activités de plus en plus coûteuses des partis, qui demeurent les rouages obligés de la démocratie parlementaire ?

Poser les questions en ces termes crûment réalistes revient à y répondre par l'urgente nécessité de prévenir les dérapages. Formellement, des aménagements s'imposent, qui passent par une réglementation très stricte des marchés publics. Car c'est bien sur ces marchés que se situe le plus souvent le point de croisement entre les relations élus-entrepreneurs et les caisses vides des partis. Les élus chargés de l'attribution des commandes et prébendes peuvent d'autant plus facilement faire payer leurs faveurs que les bénéficiaires sont prêts à les acheter, non pas directement certes mais par le détour d'un sponsoring ou de contributions à l'exécution d'une tâche publique ou à la vie d'une ou plusieurs formations politiques. Même s'il importe de créer ainsi d'utiles barrages formels à la complaisance, qui relèvent le plus souvent du droit de la concurrence, cela ne saurait en aucun cas suffire. Car la vie politique, dit-on, n'échappe plus aux nécessités du

marketing: rien ne sert de produire les meilleurs programmes, de concevoir les réformes les mieux pensées, de travailler dans l'intérêt général à plus long terme, si toutes ces belles idées et réalisations ne sont pas bien «vendues». Sans doute. Mais comment ne pas voir le danger induit par un tel constat ? Non pas un risque financier, encore que le marketing politique soit coûteux, en raison de l'inégale qualité des produits et services offerts, de la mauvaise image des vendeurs (hommes et partis politiques) et donc de la méfiance des «clients» potentiels, particulièrement difficiles à faire sortir de leur incrédulité goguenarde.

Le risque majeur est d'ordre moral. La mentalité du tout-à-vendre constitue une perversion quand elle s'applique en dehors de l'économie purement marchande. On le voit bien dans ces domaines-frontières que sont les médias ou les hautes écoles; quand les journaux deviennent des produits ou les mandats de recherche passent par des nécessités, les dérapages paraissent programmés. On le voit mieux encore actuellement avec l'alibi humanitaire, désormais objet et occasion de campagnes de promotion mises en œuvre et en scène comme les plus prestigieux spectacles publicitaires.

YJ

### Morale des affaires

On n'a jamais autant écrit sur la morale, en affaires comme en politique. Depuis les références données il y a près de quatre ans (cf DP n° 950/11.5.89), divers textes importants ont paru. On peut lire notamment les deux ouvrages suivants:

Jean-Marie Domenach: *Une morale sans moralisme*, Flammarion, Paris, 1992

Gilles Lipovetsky: *Le crépuscule du devoir - L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*. Gallimard, Paris, 1992

Voir aussi les contributions de Michel Albert, Hubert Bonin et Gilles Lipovetsky dans le *Débat*, n° 67 (nov.-déc. 1991), sous le titre: «L'éthique à l'épreuve de l'économie».

JAA  
1002 Lausanne

18 février 1993 - n° 1116  
Hebdomadaire romand  
Trentième année

# Les démons des Chambres

(ag) Il arrive plus souvent qu'il n'est excusable que les parlementaires, conditionnés par le vase clos de leur univers, soient saisis pas les démons de l'intrigue. Berne offre un climat et des salles d'hôtel propices à des crises récurrentes. Les signes d'une nouvelle éruption pour le 3 mars s'accumulent. Ce que l'on est en train de perdre de vue dans cet univers confiné, c'est d'abord l'après 6 décembre. Le vote du peuple et des cantons, la déchirure qu'il a traduite exigent que l'on fasse l'économie des divisions stériles, artificielles. De même, les difficultés économiques, structurelles et conjoncturelles, impliquent la loyauté dans les affrontements. Que reproche-t-on au parti socialiste ? Le siège devenu vacant au Conseil fédéral ne lui est pas, officiellement du moins, contesté. Ce parti ouvre donc la procédure interne des primaires. Les deux candidats annoncés sont de qualité, nul ne le conteste.

Le parti, selon une pratique courante, choisit. Il privilégie entre tous les critères de choix la représentativité des femmes.

Une candidature unique n'est pas un défi à l'Assemblée fédérale, qui n'est pas rabaissée au rôle d'instance de ratification. La majorité (on peut en l'occurrence parler de rapport majorité-minorité) a pour devoir démocratique de respecter les critères de choix de la minorité. Elle veille simplement à ce que ce choix ne soit pas une rupture, une provocation ou un défi. Mais son rôle n'est pas de se substituer à la minorité pour faire prévaloir ses propres critères de préférence.

Que peut-on reprocher à Christiane Brunner ? Avoir soutenu l'initiative pour une Suisse sans armée. Combien de Suisses ont, comme elle, voté «oui», non à la lettre, mais pour faire bouger. Sa prise de position sur l'interruption de grossesse ? Elle est conforme à la

pratique de son canton, aussi bien de ses instances judiciaires que médicales. Ce n'est pas elle qui a réanimé ce sujet qui, pour l'instant, trouve une solution de fait par des applications fédéralistes du droit. Est-il opportun de réveiller ce sujet conflictuel et idéologique ?

Il est évident que le parti socialiste, une fois son choix arrêté, ne peut pas laisser tomber un candidat. Au lieu de parler de défi à l'Assemblée fédérale, il serait plus intelligent de tenir compte de la sensibilité de ceux que l'on veut bafouer. Une deuxième affaire Uchtenhagen n'est pas acceptable par le parti socialiste et ne sera pas acceptée, indépendamment de tout discussion de principe sur la participation.

A côté des intrigants, il y a aussi, dans ses épreuves électorales, quelques hommes de sagesse qui se font entendre. Les conseillers fédéraux ne sont pas sans influence, qu'ils soient en fonction ou retirés des responsabilités directes. L'alpha et l'oméga de cette sagesse serait, dans la conjoncture actuelle, de ne pas chercher à humilier le parti socialiste et de ne pas faire sciemment la politique du pire. ■

## BUDGETS CANTONAUX

### Comment les autres se débrouillent-ils ?

(ag) Certes, la conjoncture frappe chacun. Mais comment font-ils les cantons qui, malgré tout, s'en tirent correctement ? A défaut de la réponse, car l'analyse scientifique des différences intercantionales n'existe pas, au moins quelques repères. Les récapitulations sont celles du Groupe d'études pour les finances cantonales, relayées par la Société pour le développement de l'économie suisse.

#### Les plus gros déficits (en millions de francs)

|            |     |
|------------|-----|
| Genève     | 494 |
| Zurich     | 377 |
| Berne      | 374 |
| Bâle-ville | 292 |
| Vaud       | 197 |

On tombe ensuite dans des chiffres très nettement inférieurs à 100 millions.

#### Les plus gros déficits (en pour-cent du budget des dépenses)

|        |     |
|--------|-----|
| Genève | 9,9 |
|--------|-----|

|            |     |
|------------|-----|
| Bâle-ville | 9   |
| Berne      | 5,9 |
| Jura       | 5,5 |
| Neuchâtel  | 5,3 |

Le classement de Genève et Bâle-ville, deux cantons urbains, est incontestablement déterminé par le coût de la santé et le poids de l'hôpital universitaire.

#### Les plus gros budgets d'investissements

(Le montant net à la charge du canton, en millions de francs, est indiqué entre parenthèses.)

|         |      |       |
|---------|------|-------|
| Zurich  | 1237 | (965) |
| Berne   | 888  | (560) |
| Genève  | 584  | (474) |
| Tessin  | 447  | (231) |
| Argovie | 424  | (211) |
| Vaud    | 420  | (257) |

Les cantons vont dépenser 7,5 milliards en investissements. Il faut savoir que 4,7 milliards seulement leur incombent, car 2,7 sont pris en charge pour l'essentiel par la Confédération et le compte autoroutier.

Sur ces 4,7 milliards, seuls 500 millions sont autofinancés. On ne saurait donc accuser les cantons de procéder à une politique déflationniste.

#### La capacité d'autofinancement

Elle est déterminée par les amortissements portés au compte de fonctionnement. Quand les amortissements inclus dans le budget ordinaire sont supérieurs au déficit, la différence exprime l'autofinancement. Si les amortissements sont égaux au déficit budgétaire, l'autofinancement est nul. Il est négatif lorsque le déficit exède les amortissements.

#### Taux de couverture des investissements nets en pour-cent

|            |        |
|------------|--------|
| Bâle-ville | - 74,5 |
| Genève     | - 66,4 |
| Vaud       | - 19,1 |
| Fribourg   | - 10,6 |
| Jura       | - 5,9  |
| Neuchâtel  | - 4,7  |
| Berne      | - 2,3  |

On remarque la position défavorable des cantons romands à l'exception du Valais qui se signale par un taux d'autofinancement de 52%.

Le meilleur élève de la classe est Argovie, qui autofinance à 76%. Mais le Tessin, comme le Valais, contrairement aux préjugés, s'en tire bien: 54%. Signalons enfin que Zurich qui investit plus d'un milliard en autofinance le 27%. ■

# Salman Rushdie et le terrorisme d'Etat

(ag) Depuis quatre ans, la condamnation à mort prononcée par l'ayatollah Khomeiny contre Salman Rushdie, citoyen britannique, est exécutoire. Selon l'image officielle, la flèche était partie. La «fatwa» a de plus été renouvelée récemment par l'ayatollah Ali Khamenei.

Ce défi est une pierre de touche de la capacité des Etats à défendre concrètement les droits de l'homme, faisant passer les principes avant la raison d'Etat et les contrats commerciaux. Subsidairement, ce pourrait être une épreuve de la solidarité européenne, communautaire notamment.

Or, le tableau des prises de position, dressé par Salman Rushdie lui-même («Libération» du 11 janvier 93) est révélateur de l'écart entre le discours et la pratique.

Certes, avant la totale libération des otages du Liban, l'Iran fut ménagé en raison de son influence directe sur le Hezbollah. Rushdie était otage des otages. Mais depuis...

**Printemps 1992.** ● Visite à Washington pour la sortie en livre de poche des *Versets sataniques*. L'administration Bush boude. Mais réception de Rushdie par des sénateurs de premier plan. Conférence de presse.

● Invitation à la Chambre des Communes par une délégation inter-partis britannique.

**Été 1992.** ● Voyage au Danemark. Le gouvernement danois ne se manifeste pas. Conférence de presse commune

avec Anker Jorgenson, futur premier ministre.

● Voyage en Espagne. Le recteur de l'Université de Madrid offre sa médiation, sans suite.

● Invitation par le PEN-Club norvégien. Rencontre avec le ministre de la Culture et de l'Éducation. Message personnel du premier ministre, M<sup>me</sup> Gro Harlem Bruntland.

**Automne 1992.** ● Conférence devant le Conseil nordique, à Helsinki.

● Voyage à Bonn. L'Allemagne est un des premiers partenaires commerciaux de l'Iran. Entretien avec des députés influents et des représentants du ministre des Affaires étrangères. Le président du parti socialiste se présente à la télévision avec Rushdie. Le Bundestag vote à l'unanimité une résolution soulignant la responsabilité de l'Iran. L'accord culturel avec l'Iran est gelé.

● Voyage en Suède. Le prix Tucholsky, décerné à des écrivains victimes des droits de l'homme, est remis à Rushdie par le premier ministre lui-même.

**Décembre 1992.** ● Au Canada. Réception à Toronto. Le premier ministre de l'Ontario est sur l'estrade. Entrevue à Ottawa avec le ministre des Affaires étrangères canadien. Déposition devant la sous-commission parlementaire des droits de l'homme. Le Parlement canadien demande que les Nations unies soient saisies.

**Février 1993.** ● La fatwa est renouvelée. Rushdie est reçu par le secrétaire d'Etat britannique aux Affaires étrangères, Douglas Hogg.

La récapitulation fait apparaître en creux l'effacement de la France qui se targue pourtant d'être la gardienne du temple des droits de l'homme. Et aussi celle de l'Europe que ce soit à Bruxelles pour la Communauté ou à Strasbourg pour le Conseil de l'Europe. Et la Suisse ? ■

## EXPOSITIONS

### Constitutions et émotions

(cfp) Sorte de leçon d'instruction civique, l'exposition *Les constitutions bernoises 1218-1992*, présentée aux Archives de l'Etat de Berne<sup>1</sup>, illustre l'histoire constitutionnelle du canton depuis la fondation de la ville de Berne en 1191. C'est un prélude à la votation populaire du 6 juin prochain sur la nouvelle constitution dont le texte a déjà été approuvé par le Grand conseil en novembre 1992. La constitution actuellement en vigueur date de cent ans et était la troisième depuis la victoire du libéralisme en 1831. Divers aspects de l'histoire institutionnelle du canton sont évoqués: chartes et documents, évolu-

tion des droits populaires, de l'école (dans la classe peinte par Anker, les filles sont sur des bancs sans pupitre parce qu'elles doivent apprendre à lire, mais pas à écrire), le droit des langues (avec la reproduction d'une page du *Jura libre* de 1949), la femme et la vie politique (de 1833 à 1887, les femmes bernoises avaient le droit de vote sous certaines conditions) et la fondation des communes politiques. Un film vidéo (en français et en allemand) illustre avec humour un thème qui pourrait être austère.

*Emotionen*, au Musée d'histoire<sup>2</sup>, part de l'idée que les émotions naissent de sources diverses, objets, irruption de l'étrange, sport, etc; le phénomène est présenté en trente-quatre étapes qui aboutissent au *Suiza no existe* sur un T-shirt de l'Exposition universelle de Séville. De nombreux documents his-

toriques, illustrant, par exemple, la chute de l'Ancien Régime en 1798, les réfugiés allemands au milieu du siècle passé, les activités nazies du propriétaire du château de Worb jusqu'à l'intervention du Ministère public de la Confédération en 1944, le patriotisme pendant la Deuxième Guerre mondiale, la campagne contre le conseiller fédéral Pilet-Golaz.

Dans un autre volet de l'exposition, des écoliers ont mis en scène les jouets d'une classe primaire et une classe de normaliens évoque la découverte d'un pays étranger lors d'un voyage dans les Vosges. ■

<sup>1</sup> Archives de l'Etat de Berne, Falkenplatz 4. Ouverture jusqu'au 29 mai, l'après-midi du mardi au vendredi et le samedi dès 10 heures, avec certaines restrictions. Téléphone: 031/23 94 92.

<sup>2</sup> Musée historique de Berne, Helvetiaplatz 5, du mardi au dimanche, jusqu'au 12 avril.

# Oncomouse<sup>®</sup>

*La première souris brevetée a dix ans, mais le vide juridique quant à l'usage des créations transgéniques reste béant...*

(ge) Au début des années quatre-vingt, il devint possible d'introduire dans les chromosomes de cellules de vertébrés des séquences d'ADN exogènes. Possible, mais pas facile pour deux raisons au moins: le biologiste a peu de contrôle sur l'endroit exact où ces séquences d'ADN supplémentaires s'insèrent dans les chromosomes et doit donc longuement tester qu'aucun autre gène important n'a été inactivé par cette insertion; et si l'insertion a été bonne, il faut encore que la modification soit transmise à la lignée germinale pour que la modification devienne héritable; cette intégration-là se fait au hasard. Des années de travail donc pour être finalement récompensé par un animal transgénique. On peut distinguer ici tout d'abord les animaux sur lesquels on remplace un gène par un autre (sur une souris, remplacer l'hormone de croissance par celle du rat); deuxièmement les animaux sur lesquels on inactive («knock out», en jargon) un gène, par exemple une protéine nécessaire au système immunitaire, rendant ainsi l'animal immuno-déficient; enfin, les animaux auxquels on greffe un gène supplémentaire. C'est le cas de la dernière souris à problème, l'Oncomouse de l'Université de Harvard.

## Souris marque déposée

En 1983-84, un groupe de chercheurs de Harvard réussit à créer une souris, en ciselant un «oncogène», un gène de cancer humain, qui développait facilement des tumeurs du sein. Un pur outil de recherche, mais le coût de production et de maintien de cette lignée (50 000 à 100 000 dollars par an de frais de laboratoire) motiva les chercheurs à demander une patente sur la souris, qui devint le premier animal à être breveté (en 1987 aux Etats-Unis) et changea de nom pour devenir Oncomouse<sup>®</sup>; les droits exclusifs furent vendus à Dupont de Nemours. En juin 1987, l'European Patent Office (EPO) à Munich rejeta la patente européenne, en argumentant que la loi interdisait le brevetage de «variétés de plantes ou d'animaux»; l'EPO signalait aussi que l'on pourrait s'opposer à l'exploitation de cette souris pour des raisons morales. Après appel,

l'EPO octroya le brevet en mai 1992, causant une opposition pan-européenne, dont l'un des aboutissements fut le dépôt d'une pétition de 6000 signatures la semaine dernière au bureau des brevets à Berne. De plus, un recours formel fut déposé à Bruxelles, de sorte qu'à l'heure qu'il est, le sort juridique de l'Oncomouse est encore incertain. Il aura fallu deux ans pour développer la souris, trois pour la breveter aux Etats-Unis et cinq pour ne pas prendre de décision en Europe...

L'argument moral ou éthique évoqué, et qui fit pencher la balance du côté de l'octroi du brevet, est qu'il faut peser les souffrances de l'animal et les risques pour l'environnement d'un côté, et l'utilité de l'invention pour le genre humain de l'autre. L'Oncomouse va certainement développer un cancer du sein, mais l'avantage de pouvoir tester traitements et substances chimiques sur des souris plutôt que sur des femmes est considérable (sauf pour les opposants irrationnels à toute expérimentation animale). L'avantage de disposer d'une telle souris est évident lorsqu'il s'agit d'étudier l'efficacité de substances nouvellement introduites.

## Agriculteurs techniciens

La situation légale pour les animaux et plantes destinés à l'agriculture est beaucoup plus compliquée. En effet, il existe déjà dans ce domaine des pratiques de brevetage; les producteurs de semences récupèrent leur investissement en vendant cher leurs semences; mais les paysans peuvent ensuite utiliser ces semences à bien plaisir; ils peuvent notamment créer leurs propres stocks et réensemencer, ce que les compagnies biotechnologiques cherchent à éviter pour les animaux et les plantes transgéniques. Après de longues années de débat, la Commission européenne suggère que les agriculteurs ne doivent pas perdre ce privilège; elle propose aussi que l'on ne puisse pas accorder de brevets sur le corps humain ou des parties de celui-ci, en particulier sur des gènes ou fractions de gènes aux fonctions inconnues, sur des modifications de l'identité génétique du corps humain pour des motifs non thérapeu-

tiques (les thérapies géniques qui modifient le génotype d'un individu sans transmission à ses descendants sont donc autorisées), et, enfin, sur des modifications de l'identité génétique des animaux, qui leur infligerait des souffrances ou des handicaps sans bénéfice pour l'homme ou l'animal.

Avant même qu'une loi ou une directive soit élaborée en Europe (et avec quelques années de retard en Suisse), le grand débat sur le brevetage de la vie pourrait accoucher d'une souris (non transgénique). Aux Etats-Unis, trois nouvelles patentes pour souris transgéniques viennent d'être délivrées (185 autres demandes sont en attente): une souris qui développe des tumeurs de la prostate, une autre qui produit l'interféron- $\beta$  humain et une troisième qui est immuno-déficiente; cette dernière a été produite par une compagnie privée.

Mais, fait nouveau et significatif, les brevets ne furent octroyés que pour l'espèce (souris) soumise. Les compagnies biotechnologiques seront probablement moins intéressées à breveter leurs animaux, puisqu'il sera possible à un concurrent de répéter sur le rat, ou la chèvre, ce qu'elles viennent de réussir sur la souris. Bien sûr, il faudra pour cela que les techniques de greffe génétiques se banalisent considérablement, chose sur laquelle on peut parier sans risque. Deuxièmement, les universités et les chercheurs ne demanderont pas le brevetage de leurs animaux s'ils ont l'assurance de ne pas devoir payer les frais d'entretien considérables, pris en charge, par exemple, par une animalerie européenne ou mondiale accessible à tous. Le créateur de la dernière vedette transgénique en date (une souris qui semble être un modèle pour la fibrose kystique ou mucoviscidose) renonce à demander un brevet à condition que les Jackson Labs, grand temple mondial de toute lignée génétique de souris, s'occupe de sa souris...

## Patrimoine mondial

Mais c'est dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, et de la production industrielle (le *Genefarming*) qu'il est urgent de mettre au point des directives juridiques; déjà la coexistence de schémas traditionnels (pour les semences obtenues par génétique classique) et nouveaux (animaux et plantes transgéniques) rend la situation juridiquement embrouillée; lorsqu'il s'agit de plantes appartenant au patrimoine mondial (riz, blé), est-il éthiquement



# Le commerce prioritaire

**L'industrie agro-alimentaire dispose d'une ressource supplémentaire: les nouvelles variétés nées de la biotechnique. Il s'agit maintenant de poser des garde-fous à leur exploitation économique.**

(jd) Dans notre dernier numéro, nous évoquions les conditions nécessaires à un véritable débat éthique sur les manipulations génétiques et les procédures à mettre en place pour un contrôle démocratique de ces activités. Aujourd'hui, quelques informations sur l'état des lieux de la biotechnique appliquée aux végétaux de rapport, tirées en partie d'une enquête de l'hebdomadaire *Die Weltwoche* (24 décembre 1992). Un état des lieux inquiétant car il montre à quel point sont encore lacunaires les connaissances relatives aux conséquences des essais en cours. Le parallèle avec l'énergie nucléaire au début des années soixante est frappant. Tout comme alors, les spécialistes baignent dans l'euphorie et dessinent un avenir radieux pour l'humanité. Ils détiennent un savoir difficilement communicable au commun des mortels, ce qui ne stimule pas le débat public; guidés par une approche réductrice de la réalité, ils en oublient une élémentaire prudence.

A la fin de cette année, plus de mille essais hors laboratoire avec des plantes transgéniques auront été réalisés. En tête, les Etats-Unis. En assouplissant sa réglementation, ce pays favorise ses entreprises dans la course aux brevets et aux marchés futurs; il met sous pression les autres pays technologiquement

défendable d'accorder des monopoles de fait à des compagnies qui produiraient une plante extraordinairement productive ou résistante? Une partie du problème pourra être résolue par le temps qui passe; il n'est pas impossible que les pays du tiers-monde qui s'opposent aujourd'hui au brevetage des plantes l'exigent dans quelques années quand les techniques seront à leur disposition; les parallèles existent pour les brevets industriels... Mais cette possibilité ne dispense pas la Suisse d'avoir un débat et une loi sur le sujet, entreprise rendue plus difficile encore par la votation du 6 décembre; mais il faudrait éviter que la Suisse devienne le Lichtenstein des brevets. ■

avancés qui ne pourront résister longtemps à leurs industriels. La concurrence conduit à des essais de plus en plus téméraires, au-delà des limites qu'exigerait l'insuffisance de données sûres au sujet de l'impact écologique de tels essais. Par ailleurs, à cette libéralisation des conditions d'expérimentation s'ajoute un vide complet en matière de responsabilité en cas d'accident et pour les conséquences à long terme.

## Quels risques ?

L'observation en continu des espèces végétales et animales exotiques introduites dans un nouveau milieu — par exemple la truite arc-en-ciel importée en Suisse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle — pourrait apporter des informations utiles (voir à ce sujet le dernier numéro de *Protection de la nature*, la revue de la Ligue suisse pour la protection de la nature). Certaines d'entre elles ont si bien pris pied qu'elles mettent en danger l'existence d'espèces locales.

Nous ne savons pas grand-chose non plus des risques de croisement de plantes transgéniques avec des sortes voisines, comme des possibles mutations de ces plantes. Les chercheurs de Changins travaillent sur la pomme de terre Bintje, stérile, afin de la rendre résistante à un virus. L'intervention sur les chromosomes a conduit à une nouvelle forme de tubercule allongée, à l'image des espèces primitives des Andes, mais sans qu'on s'explique le phénomène; de plus les virus auxquels la pomme de terre devait résister ont survécu: on en a trouvé dans les germes.

Et qu'advierait-il de virus qui s'approprieraient un gène résistant, développeraient de nouvelles propriétés et transmettraient cette information à de nouveaux hôtes? Le scénario-catastrophe suivant est-il plausible: des bactéries du sol intègrent un gène de résistance aux herbicides ou aux antibiotiques et le transfèrent à d'autres organismes?

L'industrie agro-alimentaire nous promet des plantes résistantes aux maladies et aux aléas du climat, de plus haute valeur nutritive et de plus facile conservation. Réussira-t-elle mieux que

jusqu'à présent, elle qui, par les sélections qu'elle a imposées sur le marché, a contribué à une dramatique uniformisation des espèces et, par là, au développement accéléré des parasites et des maladies? Déjà on a observé en laboratoire qu'un parasite s'immunise en dix-sept générations contre un maïs manipulé génétiquement pour lui résister, soit en environ cinq ans à l'air libre. Pourquoi ne pas développer des stratégies connues, mais délaissées par l'agriculture industrielle, comme les cultures mixtes qui mélangent plusieurs sortes d'une même plante?

## Quel contrôle ?

Il ne s'agit pas de rejeter en bloc et sans les examiner les possibilités ouvertes par la biotechnique. Brandir l'anathème, exiger moratoires et interdictions ne fera pas avancer le débat. Par contre ce que doivent imposer les autorités, ce sont des contraintes en matière de sécurité, l'obligation, avant de se lancer en grandeur nature dans la culture de plantes transgéniques, d'investiguer en profondeur les risques encourus; une obligation qui coûtera cher mais qui fera réfléchir les producteurs à l'intérêt de leur entreprise. Discipliner la biotechnique, c'est aussi lui indiquer des objectifs prioritaires en matière de politique agricole et de promotion de la diversité des espèces; c'est exiger d'elle des compensations financières en faveur des pays du tiers-monde d'où proviennent la plupart des espèces végétales que nous consommons. Et c'est surtout établir des règles internationales sur la sécurité et la responsabilité pour que cesse cette irresponsable course à la déréglementation au nom d'intérêts économiques nationaux à courte vue. ■

## MÉDIAS

L'hebdomadaire *Vorwärts*, du parti du travail, rappelle dans une série d'articles l'histoire centenaire du titre. Lancé par les socialistes bâlois en 1893, il avait passé au parti communiste lors de la scission de 1921 et avait fusionné avec le quotidien communiste zurichois en 1936, sous le titre *Die Freiheit*. Interdit par les autorités fédérales en 1939, il avait passé à la clandestinité pour reparaître comme quotidien après la guerre et passer ultérieurement à la périodicité hebdomadaire pour des raisons économiques.

## RÉACTION

# Pour que DP ne déraile pas

A propos de «Rail 2000 et les NLFA» (DP n° 1114 du 4 février 1993).

(...) Pour les nouvelles transversales alpines (NLFA), le crédit initial est passé de 10,1 à 14 milliards de francs. Mais cette évolution n'a pas été le résultat d'une addition de désirs régionaux comme le prétend l'article [d'André Gavillet] (tout ce que le Conseil des Etats avait voulu faire dans ce sens a été sabré par la commission du National en deuxième lecture): c'est le fait des leçons tirées de Rail 2000 précisément.

Premier élément, la prise en compte du renchérissement: pour Rail 2000, les estimations étaient basées sur les prix 1985, ce qui ne pouvait que conduire à des surcoûts considérables; pour les NLFA, le Conseil fédéral partait des prix 1989; nous avons exigé les prix «été 1991», d'où une rallonge de 1,65 milliard. Ensuite, dans

son message NLFA, le Conseil fédéral avait fixé la longueur des tunnels de base à 100 mètres près, en désignant nommément les communes d'entrée. Or, avec Rail 2000, l'expérience a démontré que ce genre de précision avait des effets pervers coûteux. Par exemple, pour la ligne Rail 2000 Vauderens-Villars-sur-Glâne, le fait d'avoir désigné «Vauderens» empêche les ingénieurs d'optimiser le début du nouveau tronçon dont la topographie exigerait qu'il parte d'un point situé sur le territoire de la commune d'Oron... Pour éviter ce genre de bêtises, la commission NLFA du National a fixé les entrées des tunnels de base dans des «régions», plutôt que sur le territoire de communes précises. (...) Enfin, troisième leçon tirée de Rail 2000: la prise en compte complète des mesures de protection de l'environnement connues en 1991. (...)

Résultat final: la facture a passé de 10,1 à 14 milliards. Prix le plus honnête possible, établi par des parlementaires qui se sont entourés des avis des experts nationaux et internationaux les plus qualifiés, de toutes tendances. De plus, contrairement à Rail 2000, pour se donner toutes les chances objectives de maîtriser le projet, un état-major assurera la liaison permanente entre les maîtres d'œuvre et le chef du Département des transports, alors que les crédits ne seront alloués que par tranches successives.

Quel sera la rentabilité du projet qui va durer un siècle au moins (voir les actuelles transversales alpines) et dont la réalisation s'étendra sur près d'une vingtaine d'années? On peut prétendre tout... et le contraire. Il est normal que CFF et BLS, avec les propositions du «groupe de réflexion sur l'avenir des CFF» se posent en janvier 1993 des questions qui ne se posaient pas ou pas de la même manière en été 1991. En déduire (comme le laisse entendre DP) que les parlementaires sont tous des demeurés qui ne voient rien venir relève d'un populisme et aussi d'une méconnaissance d'un dossier, indignes de DP. De plus, il faudrait aussi préciser, lorsque DP évoque «le peu d'ardeur des politiciens suisses à réaliser le réajustement du prix des transports routiers», qu'il y en a qui se battent pour cela. Ils sont minoritaires, mais ils ont marqué des points, tout de même! Les amalgamer à la majo-

rité de droite qui freine, c'est laisser croire aux lecteurs que tout espoir politique est perdu de ce côté-là. Ce n'est évidemment pas le cas.

Michel Béguelin,  
conseiller national

## Où ça commence...

(réd) L'information sur la contrainte du départ du nouveau tracé à Vauderens plutôt qu'à Oron (deux communes limitrophes, la première située en terre fribourgeoise et la seconde vaudoise) est intéressante, mais révèle une situation pitoyable et démontre la légèreté avec laquelle Rail 2000 a été préparé. Car la topographie n'a pas changé entre 1987 et 1992. Et si les études entreprises depuis le vote ont mis à jour des contraintes nouvelles, celles-ci ne pouvaient être exclues en 1987 et il appartenait au politique de les prévoir. Il est des cas où le bon sens devrait pouvoir l'emporter sur la loi: on voit mal quel personne ayant participé au scrutin sur Rail 2000 se sentirait flouée parce que la ligne nouvelle prévue entre Vauderens et Villars-sur-Glâne débiterait à Oron. Concernant les désirs régionaux, nous pensions à la manière dont le projet a été élaboré par le Conseil fédéral: deux axes plutôt qu'un seul, raccordement de la Suisse orientale, etc. Le travail du Parlement n'était pas en cause. ■

## Luna-Park sur Rhône

Le cas du débouché du Lötschberg de base dans la vallée du Rhône est vraiment un cas particulier, ce n'est pas une exigence valaisanne disproportionnée: le raccordement perpendiculaire de deux lignes à 160 km/h avec des dénivelés et sauts-de mouton correspondants, vers le haut et le bas de la vallée de 500 mètres de large, où coule le Rhône, où coexistent une autoroute et une route cantonale et où vivent des gens, avec en plus un terminal pour charger ou décharger 700 voitures à l'heure, ce n'est pas de la tarte!

Le message du Conseil fédéral avait largement sous-estimé le problème — de la même manière que Rail 2000 — mais cette fois, les commissions parlementaires ont corrigé le tir. D'où un surcoût de 750 millions de francs (non extensible) pour l'ensemble du projet Lötschberg de base, y compris les travaux complémentaires analogues, (avant-tunnel du Niesen) à prévoir à l'entrée nord, pour mieux intégrer le projet dans l'environnement et le rendre acceptable pour les populations locales, qui auront à vivre avec durant un siècle au moins. M.B.

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 — CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

# Les touristes et leurs «girl-friends»

**Le sida n'empêche pas les Occidentaux de continuer à pratiquer en nombre le tourisme sexuel. Dans l'indifférence générale.**

(pi) Le livre de Mechtild Maurer, *Tourisme, prostitution, sida*, est une somme des informations connues sur le sujet. On y trouvera donc confirmé ou précisé ce que nous savons déjà ou ce que nous supposons: le tourisme sexuel est une entreprise florissante, aussi bien pour les agences de voyages des pays d'origine et quelques exploitants de chair humaine que pour la balance des paiements de nombre de pays en développement. Tous bénéfices réalisés par l'exploitation de femmes et d'enfants, parfois âgés de moins de dix ans.

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, le sida n'a en rien diminué la «demande» des touristes; le risque de contamination a tout au plus accentué la recherche de partenaires plus jeunes, donc augmenté la pression sur les enfants et les jeunes filles vierges. Les exploitants de bars et autres lieux de plaisir viennent le confirmer et s'en plaindre: la somme à verser aux parents pour la «prise en charge» d'un enfant a considérablement augmenté ces dernières années (s'il est des parents qui connaissent la destination de leur fille, d'autres, comme d'ailleurs la plupart des femmes s'engageant «de leur plein gré», sont trompés sur leur emploi futur).

Le tourisme sexuel est bien sûr un facteur important de propagation du sida, et ce d'autant plus que les touristes exigeant des rapports sans préservatif sont très nombreux — et les prostituées ne sont guère en mesure de résister: d'abord parce qu'elles n'en possèdent souvent pas, ensuite à cause de la pression économique. Mais de toute façon elles sont mal informées sur les risques effectifs de transmission du VIH et sur ses conséquences. Nombre de prostituées pensent que les tests de dépistage ou les visites sanitaires de routine sont prophylactiques.

La question de l'usage — ou du non-usage — du préservatif nous amène à mieux comprendre l'attitude des touristes occidentaux, qui sont fréquemment d'une mauvaise foi désarmante. Ainsi, plusieurs études montrent que

les touristes profitent de leur voyage pour adopter des comportements réprouvés dans leur pays d'origine, mais aussi pour vivre des sensations fortes ou des situations à risque — des relations sans préservatifs. La plupart des touristes pensent sincèrement, ou feignent de penser, que leur comportement, loin d'être répréhensible, est une forme de soutien au pays visité: on en veut pour preuve les euphémismes utilisés pour parler de leurs «girl-friends» ou de leurs «aventures», non pas, selon eux, rémunérées, mais qui font l'objet

**Le risque de sida a tout au plus augmenté la pression sur les enfants et les jeunes filles vierges**

de cadeaux... Il est vrai que le prix des passes, converti en francs, fait d'habitude penser à une petite attention qu'à une véritable rémunération. Et il est vrai aussi que les touristes sont encouragés dans leur attitude par une grande tolérance de la société occidentale qui réprouve la prostitution chez elle mais accueille avec force rires et plaisanteries les contemporains au retour de leur voyage annuel. Cette tolérance est également confirmée par les textes des guides qui ne manquent pas de décrire les lieux de plaisir, et les publicités à demi-mot mais parfaitement claires des agences de voyages.

Mechtild Maurer ne se limite pas à constater, elle fait une série de propositions et reprend à son compte celles d'un groupe de travail allemand sur le sujet.

Les possibilités d'agir ne manquent pas, essentiellement pour que les touristes prennent conscience de leurs responsabilités. La plus spectaculaire est certainement de modifier la loi pour être en mesure de poursuivre un résident pour

des délits relevant de la protection élémentaire de l'enfance commis dans un autre pays où ils ne sont pas punis. Cette disposition serait, davantage qu'un moyen de contrainte, un message clair de réprobation de la prostitution enfantine.

Une meilleure information, en provenance d'un organisme officiel, serait également souhaitable à l'intention des touristes se rendant dans les pays «réputés», de même que l'adoption de règles déontologiques strictes par les agences de voyages. L'auteure dénonce à juste titre l'absence de campagne ciblée «Stop SIDA» à l'intention des adeptes du tourisme sexuel.

Nous ajouterons que nombre d'associations sont actives pour aider les anciennes prostituées et pour lutter contre les réseaux organisés de traite de femmes et d'enfants ou contre la complicité des gouvernements. Les pays occidentaux, dont la Suisse, devraient apporter leur soutien à ces groupements qui travaillent dans des conditions difficiles et subissent les chicanes des gouvernements habitués au double discours: la prostitution est officiellement interdite ou du moins réprouvée sur la scène internationale, mais tolérée, voire encouragée dans les faits à cause des devises qu'elle procure.

Les déplacements d'Helvétès pratiquant le tourisme sexuel sont estimés à plusieurs dizaines de milliers par année. Il serait juste que la Suisse panse une partie au moins des plaies dont ses ressortissants sont responsables. ■

Mechtild Maurer: *Tourisme, prostitution, sida*, traduit de l'allemand par Michel Thévenaz, 182 pages, 24,50 francs. En librairie ou au Centre Europe - tiers-monde, 37, quai Wilson, 1201 Genève. Tél.: 022/731 59 63.

## Financement

On sait maintenant qu'une partie du financement de la conférence de Christoph Blocher à Berne avant la votation du 6 décembre a été assuré par l'entreprise ASCOM, qui était pourtant favorable à l'adhésion à l'EEE. Celle-ci avait répondu sans méfiance à l'appel de fonds d'une section de quartier de l'UDC, signé par le directeur cantonal des finances, Ueli Augsburg. Le fait est venu à la connaissance de l'opinion publique parce que le président de cette section, un haut fonctionnaire du Département cantonal des finances, est candidat au siège vacant à la Municipalité de Berne. ■



# Les plus riches en ligue A

*L'évolution du sport professionnel est très rapide en ce moment. Ses oripeaux nationalistes se déchirent de plus en plus pour faire place au parrainage et aux intérêts commerciaux. Quelques exemples récents sont particulièrement éclairants.*

(jg) Les compétitions de hockey sur glace sont aujourd'hui organisées sur un mode classique. Des équipes disputent entre elles un championnat. Les meilleures sont promues à l'échelon supérieur et les moins bonnes sont reléguées dans une ligue inférieure. Au sommet de la pyramide, le championnat de ligue A avec dix équipes. Un projet soutenu par plusieurs grands clubs vise à casser ce mécanisme et à instituer un système à l'américaine: les clubs n'accéderaient plus à l'élite selon leur mérite sportif, mais en fonction de leurs ressources financières.

Dans le système des sports d'équipe américains, le propriétaire d'un club (c'est le mot utilisé) peut le faire accéder à la ligue professionnelle pour peu qu'il y mette la somme nécessaire. En Suisse, la règle serait identique. Les clubs de ligue A seraient donc sélectionnés selon leurs moyens financiers.

## Que le plus riche gagne

L'idée n'est pas si absurde. Après tout aujourd'hui, les meilleurs clubs sont ceux qui disposent de sponsors prêts à payer, dessous de table à l'appui s'il le faut, les meilleurs éléments. Alors, autant que les choses soient claires ! D'autre part, dans un système purement commercial, il s'agit de gagner de l'argent, donc d'attirer des sponsors qui ne viendront que si les spectateurs sont assez nombreux; et ceux-ci ne se déplacent que si le spectacle est assuré, d'où le caractère éminemment attractif du sport américain.

Celui-ci s'est d'ailleurs entouré d'une série de garde-fous destinés à maintenir l'intérêt sportif. Ainsi, un club ne peut choisir un joueur en alignant les billets sur la table. Le prix est le même pour tous et c'est le club le plus mal classé de l'année précédente qui bénéficie d'une préemption, et ainsi de suite.

Les Fribourgeois se reconnaîtront-ils autant dans le HC Fribourg-Gottéron si leur club est la propriété de M. X et qu'il se transforme en une structure purement professionnelle sans équipes juniors, ce qui est la règle aux Etats-

Unis ? Et les clubs dépourvus de riches mécènes, n'ayant aucune chance d'accéder à l'élite, risquent de se voir abandonner par leurs supporters.

Mais d'un autre côté, on peut aussi considérer que la diminution de l'identification chauvine au profit du plaisir du pur spectacle est un progrès. C'est une des tartes à la crème des réflexions sur le sport que de le présenter comme un substitut à la guerre et un des refuges du besoin d'identification à la collectivité. Il y a là tout de même un fond de vérité et il n'est pas sûr non plus que l'on gagne au change en atténuant cette possibilité de communion.

La réflexion n'est pas très simple. Il est tout de même assez curieux d'en venir à considérer que la commercialisation du sport, par l'objectivation qu'elle représente, en vient à rendre celui-ci plus... raisonnable et dépassionné. Lorsque l'argent joue un rôle primordial, on a pu constater que les coups tordus et les blessures dues à des actes dits anti-sportifs sont beaucoup moins fréquents sur les terrains. C'est logique: les sponsors tiennent à leur image et les sportifs sont un capital qu'il ne faut pas abîmer !

## Identification à l'emmental

La proposition de professionnalisation totale du hockey sur glace helvétique est encore loin de faire l'unanimité et elle ne sera sans doute pas adoptée à court terme. Mais le simple fait qu'elle soit soutenue par plusieurs grands clubs en dit long sur l'évolution actuelle.

On peut d'ailleurs noter les mêmes tendances dans le monde du ski où l'on parle de plus en plus de la création d'équipes regroupées autour des grandes marques de matériel. Dans leurs entrevues avec la presse, les médaillés de Morioka mettaient d'ailleurs plus l'accent sur les mérites de leur fournisseur que sur ceux de leur fédération nationale.

Dans le ski, l'identification à la collectivité est vraiment très mystérieuse. Qu'est-ce qui fait qu'une vague silhouette aperçue sur un écran dans une

horrible tenue jaune munie de trompe-l'œil en forme de trous de fromage puisse être identifiée à la Suisse et à ses vertus ? C'est au fond le même phénomène mystérieux qui conduit les Grecs à manifester contre le nom de Macédoine pris par un nouvel Etat à leurs portes et les Slovaques à se séparer des Tchèques. Dans le cas du skieur déguisé en emmental, c'est plus bénin, mais pourquoi diable suis-je content quand il gagne ? ■

## L'éthique de la clinique

Nous évoquions, dans DP n° 1113, la clinique londonienne où les parents peuvent choisir le sexe de leur futur bébé. Concernant la sélection des couples autorisés à recourir aux techniques pratiquées par le docteur Liu, ces précisions apportées par *Le Monde* du 3 février: «Le docteur Liu a mis au point son propre code éthique: seuls les couples mariés ayant déjà un enfant peuvent bénéficier de la méthode proposée, et la clinique impose aux parents un sexe opposé à celui de leur premier enfant. Les frais s'élèvent à 650 livres pour un premier traitement, ce tarif diminuant ensuite. En moyenne, la plupart des clients acquittent une somme totale d'environ 1000 livres». ■

## EN BREF

Une équipe de sociologues établit actuellement une chronologie des scandales en Suisse. Roland Schaller en a donné un avant-goût dans le *Tages Anzeiger*.

Le GSSA va sortir un double-CD de musique rock intitulé *Stop F/A-18*, réunissant une trentaine d'interprètes avec des morceaux de leur répertoire et des contributions originales.

Une fédération civique et militaire a été constituée à Neuchâtel par d'anciens membres du comité contre l'initiative *Pour une Suisse sans armée*. Son but est d'affermir et d'entretenir l'esprit civique. De nombreuses associations militaires et patriotiques ont adhéré à la fédération, précisent ses fondateurs.